

Depuis la rentrée, plusieurs mobilisations ont eu lieu, dans les établissements scolaires, pour loger des familles d'élèves à la rue. Au collège Barbusse, à Vaulx-en-Velin, à l'école Gilbert Dru, les parents et enseignant-e-s en sont arrivé-e-s à occuper leurs locaux pour alerter les pouvoirs publics. En décembre, des habitant-e-s du 1er arrondissement de Lyon ont appelé à un rassemblement qui s'est soldé par l'occupation du collège Truffaut, désormais vide, et toujours chauffé. Le minimum obtenu (par exemple réquisition de logements de fonction à Barbusse, logements précaires du 115, place en centre d'hébergement quai Perrache) l'a été par la lutte. Cependant la préfecture et le Grand Lyon restent le plus souvent sourds aux demandes et la solidarité avec les familles à la rue reste le fait des personnes impliquées dans ces luttes. Les pouvoirs publics dans le Rhône sont particulièrement déterminés à ne pas remplir leur devoir en terme de logement d'urgence. Et si c'était dans ma classe... Un-e élève est venu-e vous parler à la fin de la classe, il-elle vous l'a avoué lorsque vous lui avez demandé pourquoi il-elle n'avait pas fait son travail à la maison. Son papa vous en a parlé à la sortie de la classe en vous demandant d'être indulgent-e : ce soir une famille de votre école, de votre établissement, sera à la rue. Que faire ? Continuer à travailler comme si de rien n'était ? Rester seul-e face à ces informations ? Prendre sur soi et sa conscience professionnelle et passer sur la réussite de cet-te élève ? Comment imaginer que cet-te élève aura une scolarité normale ? Certain-e-s, révolté-e-s et consciencieux-ses, s'organisent pour gérer, avec les parents et les collègues, l'hébergement de la famille, et font le travail à la place du 115, débordé. Réagir dans l'urgence à une situation inacceptable est louable mais l'expérience nous a montré que c'est épuisant et intenable sur le long terme. Si nous réagissons au cas par cas nous nous substituons aux pouvoirs publics, cela sans aucune aide et parfois dans la clandestinité (parallèlement les subventions aux associations baissent...). Il n'y a pas de réponse globale à un phénomène social grave. Organisons-nous !

1. En collectant des informations En étant à l'écoute des familles et en dialoguant avec elles dans le respect. En en parlant avec les collègues, en se réunissant pour comprendre la situation dans son ensemble. En contactant les assistant-e-s sociaux/socials des établissements scolaires ou rattaché-e-s au secteur des écoles, mais aussi ceux/celle de la MDR.
2. En nous unissant pour créer des collectifs « une école pour toit » dans nos établissements réunissant parents, enseignants, associations locales pour :
 - interpeller les autorités (conseil général propriétaire des locaux des collèges, conseil régional propriétaire des locaux des lycées, mairie propriétaire des locaux des écoles). Ceux-ci ont souvent des logements vacants.
 - interpeller la préfecture : le préfet a un pouvoir de réquisition de logements vides, tout comme les maires (mais leurs arrêtés de réquisition peuvent être cassés par le préfet).
 - poursuivre les démarches souvent engagées par les familles, notamment en appelant quotidiennement le 115.
 - déposer des recours DALO (droit au logement opposable) pour les familles qui peuvent en bénéficier.
 - se rapprocher des autres collectifs en vous signalant à « une école pour toit Rhône » pour obtenir du soutien et des conseils pour l'organisation de vos luttes.
3. En luttant pour créer le rapport de force avec les autorités : informations dans la presse, occupation d'école ou d'établissement... A n'importe quel moment de votre démarche individuelle ou collective, si vous souhaitez des informations ou une aide, vous pouvez nous contacter à cette adresse : [ecolelogement69 \[arobase\] gmail.com](mailto:ecolelogement69@arobasegmail.com) Pour répondre à toutes ces questions et s'organiser, nous vous proposons une réunion publique le mardi 25 mars à 19h30 à la bourse du travail CNT Education et SUD Éducation [appellogement.pdf](#)

Documents joints

[appellogement.pdf](#)